



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absent excusé : M. ROSE Hermand et Mme. FRAY Monique.

Absent : Mme MARTIN Emanuelle.

Procurations : M. ROSE Hermand a donné procuration à Mme ANJOLRAS Huguette et Mme. FRAY Monique à M. PAUL André.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : 2025-031 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTIGENERATIONNELLE DU GINESTET :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de réservation et d'utilisation de la salle multigénérationnelle du Ginestet fixées par délibération du 16.12.2019 et 27.02.2023.

Il rappelle que chaque utilisation est définie par une convention qui dispose des modalités d'utilisation.

Monsieur le maire propose de modifier les tarifs, de la manière suivantes :

	PARTICULIERS	
	LARGENTIERE	Hors COMMUNE
Location Salle	250.00 €	350.00 €
Nettoyage	100.00 €	100.00 €
Caution	400.00 €	400.00 €
ASSOCIATIONS		
Association à l'année	200€/an pour 1 fois/semaine	
Association occasionnelle	utilisation but non lucratif : gratuite + 100€ si nettoyage	
	But lucratif : 1ère utilisation gratuite + nettoyage et ensuite 130€ location + 100€ nettoyage	

Au moment de la réservation, qui devra être faite en mairie 2 mois minimum avant la date de la manifestation, le demandeur devra, d'une part, faire un chèque de caution de 400 €, et, d'autre part, régler les frais de location et de nettoyage.

Un état des lieux sera fait, en présence du demandeur, avant et après la manifestation à des dates préalablement fixées. La caution sera restituée 2 semaines après la manifestation.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 2 abstentions et 16 voix pour,

DECIDE :

-D'ACCEPTER, à compter de ce jour, les tarifs de location, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	18
Pour :	16
Contre :	00
Abstention :	02
La Secrétaire de séance	

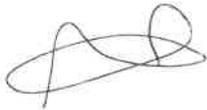
Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 23 Juin 2025,

Le Maire,



Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND